



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 09/01/2026

Reçu en préfecture le 09/01/2026

Publié le

Berser
Leviault

ID : 013-211301049-20260108-DEC2026_005-CC

Publié le 13-01-2026

DECISION DU MAIRE N°DEC2026-005

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE VICTOR HUGO

Nomenclature ACTES : 1.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les- Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'engager des travaux d'extension et de réhabilitation de l'Ecole Victor Hugo ;

Considérant l'analyse des offres présentées lors du marché public qui a été lancé en vue des travaux de menuiseries extérieures, relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation de l'Ecole Victor Hugo, Lot N°6,

Considérant la décision DEC2024-108 du 17 juin 2024 attribuant le marché à la société SAM,

Considérant la décision DEC2025-040 du 10 mars 2025 concernant la signature de l'avenant N°1,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant N°2 avec **SAM Société d'Activité Métallière** 2 rue de Copernic ZI du Tube 13800 ISTRES précisant et modifiant la durée contractuelle passant de 12 mois à 18 mois sans pénalités de retard.

Montant initial du marché public

261 844 € HT

314 212,80 € TTC

Montant de l'avenant N°1

25 129€ HT

30 154.80€ TTC

Montant du nouveau marché public

286 973€ HT

344 367.60€ TTC



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS – 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 09/01/2026

Reçu en préfecture le 09/01/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260108-DEC2026_005-CC

Berser
Leviault

ARTICLE 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

ARTICLE 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 08 janvier 2026

Le Maire,
Maxime MARCHAND





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice



COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13 960 SAUSSET-LES-PINS

B - Identification du titulaire du marché public

SOCIETE SAM
ZI le Tubé - 2, Rue Cyprien
13800 ISTRES
Tél: 04 42 55 29 48
Fax 04 42 55 37 61
Mail: 331 280 087 00021 - NAF 2512Z

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

MAPA N° 23038 – TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE VICTOR HUGO - LOT N°6

■ Date de la notification du marché public : 27/05/2024

■ Montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 261 844 €
- Montant TTC : 314 212.80 €

MONTANT € HT DU MARCHÉ INITIAL	261 844,00 €
MONTANT AVENANT N°1	25 129,00 €
% AUGMENTATION DU MARCHÉ INITIAL	9,60%
NOUVEAU MONTANT € HT DU MARCHÉ	286 973,00 €
TVA	57 394,60 €
NOUVEAU MONTANT € TTC DU MARCHÉ	344 367,60 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

La durée contractuelle doit être précisée et modifiée de la façon suivante :

Au niveau de l'Ordre de Service de démarrage il était prévu ceci :

- Délai global d'exécution des prestations ordonnées :

- Travaux zone neuve : du 8/07/24 au 11/07/25 jusqu'au 14/08/25 : soit 12 mois
- Travaux zones réhabilitées : du 8/07/24 au 30/08/25 soit 14 mois

- Date indicative de démarrage des travaux : 08/07/2024

Au niveau de l'Acte d'Engagement il était indiqué ceci :

« ARTICLE 3 : DELAIS

La période de préparation de chantier est fixée à un mois.

Le délai d'exécution global des travaux est fixé à 12 mois. La durée contractuelle du marché sera de 18 mois.

Remarque :

Le démarrage des travaux est prévu pour le 8 juillet 2024 ».

L'article 3 de l'Acte d'Engagement est modifié par le présent avenant de la façon suivante :

ARTICLE 3 : DELAIS

La période de préparation de chantier est fixée à un mois.

Le délai d'exécution global des travaux est fixé à 18 mois à compter du 8 juillet 2024.

La réception définitives des travaux ayant été prononcée le 17 septembre 2025 il ne convient donc pas de procéder à l'application de pénalités de retard pour le présent marché.

Les autres éléments du marché restent inchangées.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :



Non



Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
H. CAMBON Jeremy, Gérant	Istres le 08/01/2026	SOCIETE SAM 2, rue Copemic - Zi le Lubé 13800 ISTRES Tél : 04 42 55 29 48 Fax : 04 42 55 37 04 SIRET : 931 260 007 00021 APF 25127

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

À Sausset, le 8 Janvier 26

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)